

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

MESSAGE DE COMMANDEMENT



N° d'enregistrement	2026-07	Degré d'urgence	Degré de protection
Date	07/07/26	FLASH	SECRET DÉFENSE
Heure de rédaction	10:30:00	IMMÉDIAT	X CONFIDENTIEL DÉFENSE
Rédacteur	SIDPC	NORMAL	DIFFUSION RESTREINTE X

OBJET	ALERTE METEO – PASSAGE EN VIGILANCE ORANGE CANICULE
RÉFÉRENCES	DISPOSITIONS ORSEC GÉNÉRALES

Origine	Préfecture de La Nièvre Cabinet de la Préfète Service des sécurités – SIDPC SIDPC : 03.86.60.70.23 Cadre d'astreinte : 06.08.51.15.66 Adresse électronique : pref-defense-protection-civile@nievre.gouv.fr
---------	---

Destinataire(s)

ATCR : à titre de compte rendu

PA : pour action

PI : pour information

Autorités	Sécurité Intérieure & Défense			Secours – Santé Sécurité civile			Services experts			Diffusion interne		
ATCR	P.A.		P.I.	P.A.		P.I.	P.A.		P.I.	P.A.		P.I.
x Corps préfectoral 58	x	GGD	□	x	SDIS	□	□	CRZ	□	x	Chef SDS	□
□ Préfet de zone	x	DDPN	□	x	ARS	□	x	DDT	□	x	Cadres d'astreinte	□
□ SGDDS Est	□	RT	□	□	SAMU	x	x	CD 58 / dir mobilités	□	x	Communication	□
x EMIZ / COZ Est	□	SI	□	□	AASC	□	□	UD DREAL	x	□	SGCD	x
□ COGIC	□	DMD	x	□	ADRASEC	□	x	DDETSPP	□	□	SIDSIC	x
□ Cab MI							□	DIR Centre-Est – SREX Moulins	x	□	Logistique	x
□ Procureur							□	ASN	□	□	Standard	x
							□	IRSN	□	□	Chef CIP	□
							x	DSDEN	□			
							□	ENEDIS	x			
							□	ORANGE	x			
							□	GRDF BEX				
							□	Chalon-sur-saône	x			
							□	Nevers				
							□	Agglomération	x			
							□	ONF	x			
							□	RTE	x			
								APRR	□			
								VNF	□			

Pour information :

- SNCF
- MAIRES

ALPHA/ SITUATION

Au vu des informations transmises par Météo-France, le département est placé en vigilance ORANGE canicule à compter du mardi 7 juillet à 12h00.
Conformément au plan d'alerte météorologique, la Préfète de la Nièvre met en alerte les acteurs locaux pour les phénomènes suivants :

[VIGILANCE ORANGE CANICULE]

Un épisode de fortes chaleurs se met en place à partir du mardi 7 juillet, avec la chaleur qui s'accroît sur les régions du Nord-Est.

L'épisode de canicule se poursuivra encore plusieurs jours.

BRAVO/ MODALITÉS D'EXÉCUTION

Conformément au plan d'alerte météorologique, il vous appartient de prendre, chacun en ce qui vous concerne, les mesures prévues :

1. POUR LES SERVICES DE L'ÉTAT :

Les services destinataires pour action pré-alertent sans délais un représentant en mesure de représenter le service au COD, si nécessaire.

2. POUR LES MAIRES :

Les maires informent la population de leur commune en diffusant les conseils de comportement (site internet, réseaux sociaux).

De plus, ils recensent les manifestations et les installations présentant une sensibilité particulière au phénomène météorologique.

Dans ce cadre, les maires signalent à la préfecture toute difficulté importante sur la commune au **06 08 51 15 66**.

Pour se tenir informé de l'évolution de la situation et prendre connaissance des conseils de comportement : www.meteofrance.com

CHARLIE/ ACCUSE DE RÉCEPTION

Les services destinataires pour action accuseront réception du présent message par voie électronique à l'adresse : pref-defense-protection-civile@nievre.gouv.fr

DELTA/ TRANSMISSIONS

Points d'entrée :

- SIDPC : 03.86.60.70.23
- Cadre d'astreinte : 06.08.51.15.66
- Adresse électronique : pref-defense-protection-civile@nievre.gouv.fr

La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation
La Directrice de Cabinet


Béatrice MOURE